



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2019-2020

JS/PG,CE,LW

P.V. PETI 30

## Commission des Pétitions

### Procès-verbal de la réunion du 05 août 2020

#### La réunion a eu lieu par visioconférence.

#### Ordre du jour :

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions jointes des 5 mars, 29 juin, 10 juillet et 15 juillet 2020 et des réunions des 15 juillet et 22 juillet 2020**
2. **Avis quant à la recevabilité des 10 nouvelles demandes de pétition publique suivantes :**

**Demande de pétition publique 1655 - Baisser le prix des loyers au Luxembourg**

**Demande de pétition publique 1656 - mär sollen eis dofir asetzten dass den Här Gast Gibéryen an der Chamber bleiwt, an Gambia soll goen**

**Demande de pétition publique 1657 - Fir en lëtzebuerger Numm vum neien nationalen Stadion**

**Demande de pétition publique 1658 - Introduction des tests COVID rapides à faire soi-même à la maison**

**Demande de pétition publique 1659 - Autorisation de travaux à partir de 8h et non 7h**

**Demande de pétition publique 1660 - COVID-19: Pétition Urgente pour l'ouverture des données de la pandémie**

**Demande de pétition publique 1661 - Pétition pour révision des conditions du " bon d'hébergement 50 euros "**

**Demande de pétition publique 1662 - Fir oder géint de Coronavaccin – eng wichteg an eng fräi Entscheidung ! / Pour ou contre le coronavaccin – une décision importante et libre !**

**Demande de pétition publique 1664 - Déduction des loyers d'habitation aux impôts**

**Demande de pétition publique 1665 - Pour l'autorisation du traitement Hydroxychloroquine/azithromicine/zinc contre le coronavirus. Lever son interdiction pour laisser aux professionnels de la santé une variété de traitements. Autorisatioun fir de traitement Hydroxychloroquine/azithromicine/zinc zu Lëtzebuerg och ze benotzen.**

### **3. Suivi des pétitions en cours d'instruction**

### **4. Divers**

\*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Gast Gibéryen, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Octavie Modert, Mme Cécile Hemmen remplaçant Mme Lydia Mutsch, M. Marco Schank

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Hansen, Mme Lydia Mutsch

M. David Wagner, observateur délégué

\*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

\*

#### **1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions jointes des 5 mars, 29 juin, 10 juillet et 15 juillet 2020 et des réunions des 15 juillet et 22 juillet 2020**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés.

#### **2. Avis quant à la recevabilité des 10 nouvelles demandes de pétition publique suivantes :**

**Demande de pétition publique 1655 - Baisser le prix des loyers au Luxembourg**

**Demande de pétition publique 1656 - mär sollen eis dofir asetzten dass den Här Gast Gibéryen an der Chamber bleiwt, an Gambia soll goen**

**Demande de pétition publique 1657 - Fir en lëtzebuerger Numm vum neien nationalen Stadion**

**Demande de pétition publique 1658 - Introduction des tests COVID rapides à faire soi-même à la maison**

**Demande de pétition publique 1659 - Autorisation de travaux à partir de 8h et non 7h**

**Demande de pétition publique 1660 - COVID-19: Pétition Urgente pour l'ouverture des données de la pandémie**

**Demande de pétition publique 1661 - Pétition pour révision des conditions du " bon d'hébergement 50 euros "**

**Demande de pétition publique 1662 - Fir oder géint de Coronavaccin – eng wichteg an eng fräi Entscheedung ! / Pour ou contre le coronavaccin – une décision importante et libre !**

**Demande de pétition publique 1664 - Déduction des loyers d'habitation aux impôts**

**Demande de pétition publique 1665 - Pour l'autorisation du traitement Hydroxychloroquine/azithromicine/zinc contre le coronavirus. Lever son interdiction pour laisser aux professionnels de la santé une variété de traitements. Autorisatioun fir de traitement Hydroxychloroquine/azithromicine/zinc zu Lëtzebuerg och ze benotzen.**

**AVIS POSITIFS**

La Commission des Pétitions a émis lors de sa réunion du 5 août 2020 un avis positif quant aux demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **1655** - Baisser le prix des loyers au Luxembourg*

Dépôt: le 14.07.2020 à 14:42

Pétitionnaire: Catarina Coimbra

*Demande de pétition publique **1657** - Fir en lëtzebuerger Numm vum neien nationalen Stadion*

Dépôt: le 18.07.2020 à 17:12

Pétitionnaire: Bob Gebelé

*Demande de pétition publique **1658** - Introduction des tests COVID rapides à faire soi-même à la maison*

Dépôt: le 21.07.2020 à 12:04

Pétitionnaire: Victorien Naccache

*Demande de pétition publique **1660** - COVID-19: Pétition Urgente pour l'ouverture des données de la pandémie au Luxembourg*

Dépôt: le 23.07.2020 à 23:57

Pétitionnaire: Miguel Dardenne

*Demande de pétition publique **1661** - Pétition pour révision des conditions du " bon d'hébergement 50 euros "*

Dépôt: le 26.07.2020 à 04:10

Pétitionnaire: Mattia Dickes

*Demande de pétition publique **1664** - Déduction des loyers d'habitation aux impôts*

Dépôt: le 29.07.2020 à 11:42

Pétitionnaire: Herlander Jorge Godinho Neto Da Costa

**AVIS NEGATIFS**

La Commission des Pétitions a émis lors de sa réunion du 5 août 2020 un avis négatif quant aux demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **1656** - mär sollen eis dofir asetzten dass den Här Gast Gibéryen an der Chamber bleiwt, an Gambia soll goen*

Dépôt: le 16.07.2020 à 08:08

Pétitionnaire: Fernand Pott

Motivation :

La demande de pétition publique 1656 est irrecevable en raison du fait qu'une pétition ne peut pas décider de la composition ni de la Chambre des Députés ni du gouvernement.

*Demande de pétition publique **1665** - Pour l'autorisation du traitement Hydroxychloroquine/azithromicine/zinc contre le coronavirus. Lever son interdiction pour laisser aux professionnels de la santé une variété de traitements. Autorisatioun fir den Traitement Hydroxychloroquine/azithromicine/zinc zu Lëtzebuerg och ze benotzen.*  
Dépôt: le 31.07.2020  
Pétitionnaire: Elisabeth Mimran

Motivation :

La revendication qui fait l'objet de la demande de pétition publique 1665 est sans objet dans la mesure où la liberté thérapeutique assure déjà, le cas échéant, le recours aux traitements visés. En conséquence, la présente demande est irrecevable car son objet est superfétatoire.

**PETITION A REFORMULER**

*Demande de pétition publique **1659** - Autorisation de travaux à partir de 8h et non 7h*  
Dépôt: le 22.07.2020 à 17:07  
Pétitionnaire: Amira Djebli

Motivation :

Les membres de la commission prient l'auteure de la pétition de préciser à l'intitulé que les travaux visés sont les travaux qui constituent une nuisance pour la tranquillité du voisinage. De plus, la commission prie la pétitionnaire d'ajouter encore quelques mots d'explication au but et à la motivation afin de préciser par exemple le genre de travaux visés ainsi que les catégories d'ouvriers visés.

**PETITION MISE EN SUSPENS**

*Demande de pétition publique **1662** - Fir oder géint de Coronavaccin – eng wichteg an eng fräi Entscheedung ! / Pour ou contre le coronavaccin – une décision importante et libre !*  
Dépôt: le 26.07.2020 à 14:34  
Pétitionnaire: Christiane Zeimes

Motivation :

La demande de pétition publique 1662 est jugée similaire quant au fond à la demande de pétition publique 1645 – *Droit d'exercer son refus de vaccination Covid-19*. La Commission des Pétitions avait décidé le 15 juillet 2020 que la pétition 1645 doit être reformulée endéans le délai d'un mois en application de l'article 164(3) du règlement de la Chambre des Députés. Ce délai vient à expiration le 15 août 2020. En conséquence, la demande de pétition publique 1662 sous examen, jugée similaire, est tenue aussi longtemps en suspens. Elle sera ajoutée de nouveau à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission prévue pour le 9 septembre 2020.

## Échange de vues

Madame la Présidente constate à propos de la **demande de pétition publique 1656** – *mär sollen eis dofir asetzten dass den Här Gast Gibéryen an der Chamber bleiwt, an Gambia soll goen*, que, vu son objet, elle ne peut pas s'adresser à la Chambre des Députés étant donné que les membres de la Chambre sont élus dans le cadre des élections législatives nationales.

Monsieur le Député Paul Galles considère que la demande de pétition publique sous examen concerne une décision personnelle de Monsieur le Député Gast Gibéryen.

Monsieur le Député Gast Gibéryen signale qu'il n'entend pas participer à la décision relative à la présente pétition publique, qui concerne sa propre personne. Néanmoins, l'orateur fournit quelques explications. Il constate que la demande de pétition publique sous examen ne semble pas présenter un intérêt général et qu'il n'est pas possible de déterminer à qui s'adresse la pétition. L'orateur confirme la conviction exprimée par Madame la Présidente que les Députés sont élus par le peuple et qu'il n'est pas possible qu'ils soient déterminés par le biais d'une pétition. Par ailleurs, il appartient à chaque Député de décider lui-même de son mandat. En l'occurrence, Monsieur le Député Gast Gibéryen a déjà soumis sa démission un mois auparavant et il estime qu'il ne peut plus revenir sur sa décision.

La commission décide d'émettre un avis négatif quant à la demande de pétition publique 1656.

Concernant la **demande de pétition publique 1659 - Autorisation de travaux à partir de 8h et non 7h**, Madame la Députée Simone Asselborn-Bintz demande de quels travaux il s'agit. Elle estime que la notion employée par la pétitionnaire est trop floue. L'oratrice donne à considérer qu'il y a une distinction entre les travaux effectués par des entreprises privées et ceux qui se font sous la responsabilité de l'État ou des communes.

Monsieur le Député Marco Schank estime également qu'il convient d'étoffer le texte de la pétition.

Madame la Députée Octavie Modert demande que l'auteure de la pétition précise quels sont les ouvriers visés. S'agit-il d'ouvriers du secteur du bâtiment ? L'oratrice rappelle une pétition récente qui avait un objet semblable, mais qui était liée aux difficultés éprouvées par les travailleurs à domicile qui peuvent être gênés par le bruit de travaux de construction. Il est constaté que la présente demande de pétition est distincte, notamment parce qu'elle ne se limite pas à l'état de crise relatif au Covid-19.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo donne à considérer qu'il existe des règlements communaux et un règlement-type sur le plan national au sujet des prescriptions en matière de bruit. L'orateur pense que la pétitionnaire pourrait s'y référer. En effet, demander une modification dudit règlement-type répond à l'exigence de l'intérêt général d'une pétition publique.

Madame la Députée Cécile Hemmen rejoint la réflexion faite par Monsieur Di Bartolomeo. Par ailleurs, l'oratrice pense que si des entreprises privées étaient visées, il ne faudrait pas limiter par des prescriptions légales leurs possibilités d'organiser les travaux, notamment dans le contexte de l'horaire mobile. Par contre, en ce qui concerne les éventuelles nuisances, il conviendrait de vérifier les dispositions des

règlements y afférents.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf pense qu'interdire de manière générale de travailler avant 8 heures va très loin. Il demande aussi quelle définition il convient d'apporter à la notion de « bruit ».

Madame la Députée Octavie Modert estime que la pétitionnaire ne doit pas préciser le règlement qu'il conviendrait de modifier. Il s'agit là d'une précision trop spécifique dans le contexte des pétitions publiques, estime l'oratrice.

Madame la Présidente pense qu'il faut demander à l'auteure de la pétition de reformuler son texte en précisant surtout le genre de travaux visés.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo pense que l'auteure de la pétition peut étoffer l'intitulé en y précisant qu'elle vise des travaux qui nuisent à la tranquillité. Par la suite, la pétitionnaire devrait mieux motiver sa pétition. L'orateur estime que l'on peut supposer qu'elle vise à modifier la réglementation existante en la matière et qu'elle ne se limite pas à interdire à des entreprises particulières ou à ses voisins d'effectuer des travaux avant 8 heures. L'orateur donne encore à considérer que le règlement-type sur le plan national ne fait aucune distinction entre les catégories de personnes à la source d'une nuisance sonore.

La commission décide que la présente demande de pétition publique doit être reformulée.

Monsieur le Député André Bauler considère que la législation contre le bruit n'est pas suffisamment développée et qu'il convient de l'adapter aux évolutions.

Madame la Députée Octavie Modert pense qu'il convient d'assurer dans un tel contexte qu'il ne devienne pas entièrement interdit d'effectuer des travaux.

Quant à la **demande de pétition publique 1662 - *Fir oder géint de Coronavaccin – eng wichteg an eng fräi Entscheedung ! / Pour ou contre le coronavaccin – une décision importante et libre !***, Madame la Présidente rappelle une demande de pétition similaire, à savoir la demande de pétition publique 1645 – *Droit d'exercer son refus de vaccination Covid-19*. Madame la Présidente explique que lors de la réunion du 15 juillet 2020 de la Commission des Pétitions, il a été décidé de demander une reformulation à l'auteur de la pétition 1645. Si la présente demande de pétition publique 1662 devait être approuvée aujourd'hui par la commission, parce qu'elle est mieux formulée que la pétition 1645 et que celle-ci n'a pas encore été reformulée, la pétition 1645 deviendrait irrecevable.

Monsieur le Député Paul Galles demande s'il y a un délai endéans duquel une reformulation doit être faite. Madame la Présidente explique qu'il s'agit en effet d'un délai d'un mois.

Madame la Députée Octavie Modert demande s'il ne faut pas attendre l'expiration de ce délai. Monsieur le Député Marco Schank partage l'avis qu'il convient d'attendre l'expiration de ce délai. Le secrétaire de la commission informe les membres qu'en l'occurrence, le délai pour reformuler la demande de pétition publique 1645 expire le 15 août 2020.

Madame la Présidente signale que l'auteur de la pétition publique 1662 demande un débat public, ce qui lui semble assez distinct du contenu de la pétition publique 1645.

Monsieur le Député Gusty Graas donne à considérer que si le règlement prévoit un délai de réponse d'un mois pour la reformulation d'une pétition, il convient de respecter ce délai. Partant, il n'est pas possible de retenir la pétition 1662 au détriment de la pétition 1645. Quant au contenu des deux pétitions, l'orateur peut admettre qu'elles soient suffisamment distinctes.

Madame la Présidente conclut qu'il convient en effet d'attendre l'expiration du délai d'un mois pour la reformulation de la pétition 1645. Il subsiste la question de savoir si les deux pétitions sont similaires ou présentent un objet suffisamment distinct pour que l'on puisse les considérer indépendamment l'une de l'autre. L'oratrice pense que la pétition 1662 demande un débat public au sujet de certains points concrets et que, à l'opposé, la pétition 1645 demandait une décision pour pouvoir refuser une vaccination si elle devenait obligatoire. L'oratrice propose en conséquence d'accepter la présente pétition publique 1662.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf n'aperçoit pas cette distinction. Selon son entendement, le sujet principal des deux pétitions est identique. Il propose d'accepter la pétition publique 1662 sous condition que l'auteur de la pétition publique 1645 ne présente pas dans les délais un texte reformulé de sa demande. Le secrétaire de la commission, sur demande de Madame la Présidente, opine qu'une acceptation soumise à une condition devient fort difficile à gérer.

Madame la Présidente propose de mettre en suspens la demande de pétition publique 1662 et de la réintroduire à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission, prévue pour le 9 septembre 2020. Monsieur le Député Marco Schank rejoint cette proposition et affirme qu'il convient en effet d'attendre ce qu'il advient de la pétition publique 1645.

Madame la Présidente souligne au sujet de la **demande de pétition publique 1665** - *Pour l'autorisation du traitement Hydroxychloroquine/azithromicine/zinc contre le coronavirus. Lever son interdiction pour laisser aux professionnels de la santé une variété de traitements. Autorisatioun fir den Traitement Hydroxychloroquine/azithromicine/zinc zu Lëtzebuerg och ze benotzen.*, que son auteure demande avant tout la possibilité de recourir aux traitements visés. La présente demande de pétition se distingue selon l'oratrice de la demande de pétition publique 1537 - *COVID-19 – Administration immédiate de chloroquine et de hydrochloroquine comme remède spontané au Virus*, qui visait explicitement des traitements combinés.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf ne voit pas la plus-value de la présente demande de pétition. Il donne à considérer que chaque médecin a, dans le cadre de la liberté thérapeutique dont il dispose, la possibilité de décider du traitement qu'il juge le plus opportun. La présente demande est donc sans objet.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf est rejoint dans sa réflexion par Madame la Députée Cécile Hemmen, qui souligne l'importance que revête la liberté thérapeutique pour les médecins, par Monsieur le Député Paul Galles ainsi que par Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo, qui soulignent que la présente demande est superfétatoire.

### 3. Suivi des pétitions en cours d'instruction

#### EXAMEN D'UNE PÉTITION ORDINAIRE

*Demande de pétition ordinaire **1663** - Garages*

Dépôt: le 28.07.2020 à 11:19

Pétitionnaire: Jean-Jacques Fleurot

Les membres de la Commission des Pétitions estiment que la demande de pétition ordinaire sous examen ne relève pas de la compétence de la Chambre des Députés mais d'une compétence d'ordre communal. En l'occurrence, la demande de pétition ordinaire 1663 est à transmettre à l'administration communale de la Ville de Luxembourg.

**VALIDATION DE SIGNATURES (SEUIL DES 4.500 SIGNATURES NON ATTEINT)**

Les membres de la Commission des Pétitions ont validé les signatures des pétitions publiques suivantes :

Pétition publique 1459 - Demande d'une autorité supplémentaire aux agents de sécurité du service privé pour port de matraque ou bombe anti-agression et donner des avertissements taxés (AT) contre jet de déchet (mégot)

signatures : 98

doublons : 3

Pétition publique 1489 - Verbuet vun onnéidege Plastikverpackungen bei Uebst, Geméis an Eeër

signatures : 949

doublons : 16

Pétition publique 1490 - Méi lëtzebuergesch

signatures : 292

doublons : 14

Pétition publique 1493 - Semaine de travail de 4 jours à Luxembourg

signatures : 1014

doublons : 18

Pétition publique 1496 - Non à la fermeture des agences de la BCEE

signatures : 512

doublons : 22

Pétition publique 1499 - Pour un cadre légal, un contrôle et une réglementation stricte du métier d'agent immobilier et des pratiques des agences immobilières en général

signatures : 152

doublons : 3

Pétition publique 1502 - Alternativen zum Elektroauto / Alternatives pour les voitures électriques

signatures : 140

doublons : 2

Pétition publique 1504 - Demande de démission du Premier Ministre et tout le Gouvernement Luxembourgeois

signatures : 121

doublons : 2

Pétition publique 1505 - Coronavirus - interdiction d'envoyer les enfants aux écoles et aux crèches si les parents sont en quarantaine en raison d'un voyage dans les zones



contaminées  
signatures : 26  
doublons : 0

Pétition publique 1506 - LU: Fir eng besser Busverbindung an der Regioun Naturpark Öewersauer am Kader vun der RGTR Reform FR: Pour une meilleure accessibilité des transports en commun jusqu'à la région du Lac de la Haute-Sûre dans le cadre de la réforme du réseau RGTR  
signatures : 736 (dont 373 sur papier)  
doublons : 36 (dont 25 sur papier)

Pétition publique 1507 - Fir eng Mandatstrennung zu Lëtzebuerg bis spéitstens 2023 / Pour un non-cumul des mandats politiques jusqu'en 2023  
Pétition au nom de "CSJ, Jonk Demokraten, JSL, déi jonk gréng, ADRenalin, Jonk Piraten, elo !" en qualité de "Président JSL et représentant choisi par les sept organisations surnommées"  
signatures : 327  
doublons : 16

## **CLÔTURES**

La commission a décidé de clôturer les pétitions suivantes :

**L'auteur de la pétition suivante n'a pas réservé de suite à la requête de la Commission de reformuler son texte (demande de reformulation envoyée le 2 juillet restée sans réponse)**

Demande de pétition publique 1641 - Erlaubnis um ein Fahrrad fahren zu dürfen

**Les pétitionnaires des pétitions suivantes n'ont pas réagi à la prise de position gouvernementale (demandes de réaction lancées le 2 juin 2020 et restées sans réponse)**

Pétition 1436 - Pouvoir déduire fiscalement soit les factures du vétérinaire de nos amis animaux de compagnie que les dons faits aux asiles pour animaux ou aux organismes pour la protection des animaux

Pétition 1471 - Smoking ban

## **PRISES DE POSITION DU GOUVERNEMENT**

Les membres de la Commission des Pétitions ont examiné les prises de position gouvernementales suivantes :

Pétition 1016 - Weltkulturerbe UNESCO Luxemburg - Aufwertung des immateriellen Weltkulturerbes « Echternacher Springprozession » Patrimoine mondial UNESCO du Luxembourg - Valoriser le patrimoine mondial immatériel « Procession dansante d'Echternach »

*Prise de position commune du 6 mars 2020 de la part de Madame la Ministre de la Culture et de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse*

Pétition 1383 - Stop aux avions civils de survol des localités de Schrassig - Schuttrange - Munsbach

*Prise de position du 14 juillet 2020 de la part de Madame la Ministre de*

## *l'Environnement, du Climat et du Développement durable*

Pétition 1491 - Extension des conditions d'abattement de revenu imposable pour mobilité durable selon l'article 129d L.I.R. pour l'acquisition d'un véhicule neuf à basse émission de CO2, à l'acquisition de véhicules de même type en occasion, ainsi que de véhicules hybrides non rechargeables

*Prise de position du 30 juillet 2020 de la part de Monsieur le Ministre des Finances*

Pétition 1538 - Zréckbezuelen Gesondheetskees

*Prise de position du 14 juillet 2020 de la part de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale*

**REMARQUE :** Madame la Présidente estime que la prise de position de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale, relative à la pétition 1538, n'est pas suffisamment précise et ne répond pas à la demande du pétitionnaire. En effet, Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale se limite à signaler que les pourparlers avec le corps médical au sujet du tiers payant n'ont pas progressé du fait qu'ils ne pouvaient pas avoir lieu. Messieurs les Députés Marco Schank et Mars Di Bartolomeo estiment que Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale doit être contacté de nouveau pour lui demander d'ajouter un complément d'information au sujet du fond du dossier et de la démarche y relative. Il est constaté que Monsieur le Ministre a lui-même offert d'apporter des compléments d'informations si nécessaire.

Pétition 1639 - Nationale Feierdag

*Prise de position du 28 juillet 2020 de la part de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État*

## **4. Divers**

Lettre de Monsieur Georg Krulik du 17 juillet 2020 visant à introduire une pétition ordinaire

### **Échange de vues**

Madame la Présidente estime que l'auteur de la lettre sous examen exprime un problème d'ordre personnel et se réfère pour cela à l'article 13 de la Constitution qui dispose que nul ne peut être distrait du juge que la loi lui assigne.

Madame la Députée Octavie Modert constate que l'auteur de cette lettre semble avoir une résidence secondaire au Grand-Duché de Luxembourg.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo constate que l'article 13 de la Constitution est complexe quant à son fond. Monsieur le Député estime que le courrier adressé à la Commission des Pétitions n'est en effet pas à considérer comme une pétition mais comme une lettre au travers de laquelle l'auteur exprime qu'il entend se défendre contre quelque chose. Monsieur le Député ressent le contenu de la lettre comme assez mystifiant.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf opine que l'auteur de la lettre doit d'abord recourir à une forme qui puisse être recevable par la commission. Monsieur le Député André Bauler soutient cette approche qui est en accord avec les règles de fonctionnement de la Commission des Pétitions.

L'auteur de la lettre sera prié de formuler, le cas échéant, une pétition en bonne et due forme.

\*

Madame la Présidente remercie les membres de la commission pour le bon travail effectué au cours des derniers mois. Elle remercie de même les agents de l'administration parlementaire.

La prochaine réunion de la Commission des Pétitions aura lieu le 9 septembre 2020, probablement à 10 :30 heures, mais l'heure sera encore confirmée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le Secrétaire-administrateur,  
Joé Spier

La Présidente de la Commission des Pétitions,  
Nancy Arendt épouse Kemp